



PREFET DE L'HERAULT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC Les
Portes de l'Aéroport sur la commune de Mauguio au bénéfice de la
Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or et à la cessibilité des biens bâtis
et non bâtis nécessaires à la réalisation dudit projet au profit de l'Établissement
Public Foncier Occitanie intervenant pour le compte de la Communauté
d'Agglomération du Pays de l'Or

Il sera procédé du lundi 4 février 2019 à 08h00 au vendredi 8 mars 2019 à 17h00, soit durant trente-trois jours consécutifs à une enquête publique préalable :

- à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC les Portes de l'Aéroport sur la commune de Mauguio, au bénéfice de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or,

- à la cessibilité des biens bâtis et non bâtis nécessaires à la réalisation dudit projet au profit de l'Établissement Public Foncier Occitanie intervenant pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or au titre de la convention opérationnelle susvisée et habilitée par cette dernière, à procéder aux acquisitions foncières par voie amiable et, le cas échéant, par voie d'expropriation.

Le projet objet de l'enquête consiste en une opération d'aménagement ayant pour objectif de répondre aux besoins actuels et futurs en termes de développement économique. Il facilitera l'implantation et le développement d'entreprises et d'emplois.

Monsieur Jean-Pierre BRACONNIER, directeur de société, retraité, a été désigné par la présidente du Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur.

La personne publique responsable du projet est la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or sise 300, Avenue Jacqueline AURIOL Zone Aéroportuaire CS 70040 34137 Mauguio Cedex.

Toutefois, les renseignements relatifs au projet peuvent être obtenus auprès de la SPL L'Or Aménagement, agissant en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage, en contactant Madame Lætitia STANKO, chargée d'opérations, téléphone 04 67 99 19 05
courriel contact@loramenagement.fr

dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête comprenant notamment l'avis émis par la Mission régionale d'autorité environnementale Occitanie, sera déposé et consultable du lundi 4 février 2019 à 08h00 au vendredi 8 mars 2019 à 17h00 :

* en mairie de Mauguio, siège de l'enquête, service accueil, aux horaires d'ouverture du public :

- du lundi au vendredi matin de 8h00 à 12h00 et le samedi de 10h00 à 12h00,
- lundi et mercredi, les après-midi de 13h30 à 17h30,
- mardi et jeudi les après-midi de 13h30 à 18h30,
- vendredi après-midi de 13h30 à 17h00.

* sur le site Internet du registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.registredemat.fr/zac-portes-aeroport-dup>

* sur le site Internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :

<http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>

* au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 16 heures 30 (hors jours fériés)

observations et propositions:

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du lundi 4 février 2019 à 08h00 au vendredi 8 mars 2019 à 17h00 :

* sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Mauguio, siège de l'enquête,

* les adresser par écrit au Commissaire enquêteur :

M. Jean-Pierre BRACONNIER
Enquête publique « ZAC Les Portes de l'Aéroport »
Hôtel de Ville
Place de la Libération Charles de Gaulle
34130 Mauguio

* les déposer par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante:

<https://www.registredemat.fr/zac-portes-aeroport-dup>

* les déposer par courriel à l'adresse suivante : zac-portes-aeroport-dup@registredemat.fr

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie de Mauguio, lors de ses permanences aux dates et horaires suivants :

- mercredi 6 février 2019 de 14h00 à 17h00,
- mercredi 20 février 2019 de 14h00 à 17h00,
- vendredi 8 mars 2019 de 14h00 à 17h00.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la préfecture pourra à ses frais, obtenir communication du dossier à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales – Bureau de l'Environnement, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés sur le site Internet des services de l'État <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2> pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête et également disponible dans les mêmes délais, à la mairie de Mauguio, à la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or et à la Préfecture d' l'Hérault.

A l'issue de l'enquête publique et après délibération de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or les décisions prises par le Préfet de l'Hérault susceptibles d'intervenir, sont soit la déclaration d'utilité publique et la cessibilité, soit des refus.